

Sur les rives du Rombach...





L'équipe municipale de Rombach-le-Franc au service des habitants

Sommaire

Les finances	p. 4
Infos pratiques	p. 6
Et si on parlait de ...	p. 7
2015 en images	p. 14
Si on parlait de la CCVA	p. 20
Le coin des associations	p. 25
Nos joies, nos peines	p. 27

Le mot du Maire

Chère Rombéchate, cher Rombéchat,

Assis à mon bureau en mairie, j'entends les cris et les rires des enfants de l'école élémentaire ; je les vois courir, sauter, s'amuser dans la cour. Quel bonheur !

Je me dis que chacun devrait pouvoir être capable de déceler ces petits moments d'espoir qui s'offrent à nous et que bien souvent nous ignorons. Je me dis que chacun, à sa place, avec ses propres moyens et ses envies, peut faire en sorte que la vie future de ces bambins soit encore plus belle que la nôtre.

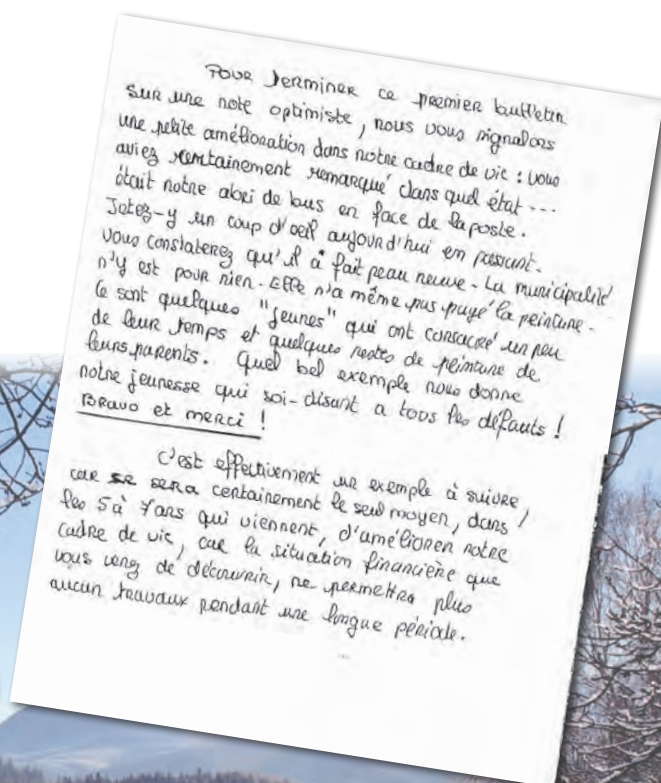
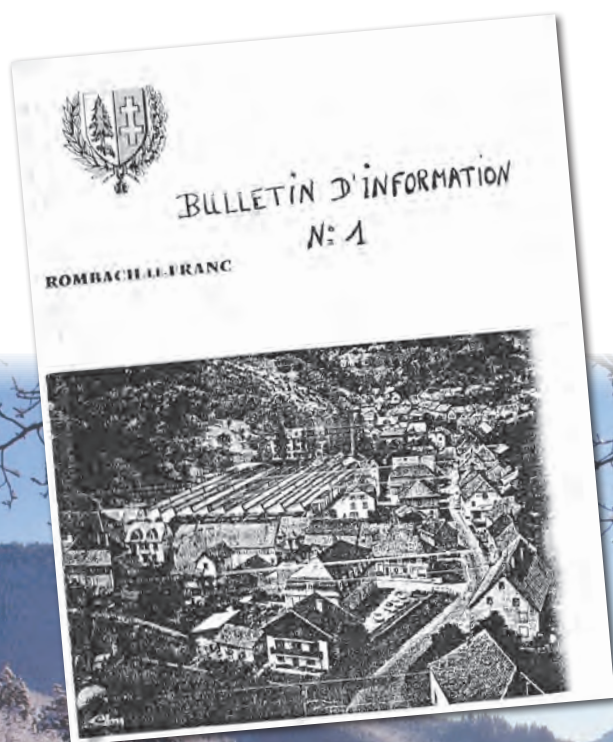
Je me sens le fruit de la génération des Trente Glorieuses (1945-1975) pour laquelle bonheur personnel et croissance illimitée étaient intimement liés. Je sais aussi que je suis à cheval entre deux mondes : celui de mes parents et grands parents dont les choix et quelques fois les sacrifices ont fait que je suis où je suis aujourd'hui ; et celui de mes enfants et surtout de mes petits enfants, pour lequel, de là où je suis, je me sens la responsabilité individuelle de leur laisser un avenir radieux... Une passerelle entre deux mondes radicalement différents.

Tout en écoutant les joyeux piailllements de cette marmaille, je feuillette le premier opus, en noir et blanc, entièrement écrit à la main, il y a 40 ans, de ce qui allait devenir notre bulletin municipal et dont vous avez la 34^e édition sous les yeux. Tout n'était pas facile non plus, mais ce premier numéro se terminait sur une belle lueur d'espoir et de confiance en l'avenir.

Puisse, en toute modestie mais avec détermination, la lecture de ce bulletin nous donner espoir et confiance, en nous, en notre volonté de construire ensemble et d'être dignes des défis à relever.

Bonne lecture

Votre Maire, Jean Pierre HESTIN



Les Finances

Budget-finances

Le budget de la commune est composé de 4 budgets qui doivent tous être votés en équilibre: le budget général et 3 budgets annexes (camping, CCAS et Eau-Assainissement).

Chaque budget est divisé en deux sections : « fonctionnement » (ou exploitation) et « investissement » ; chacune de ces deux sections comprend deux parties : « recettes » et « dépenses ».

Pour 2016, la structure des budgets devrait évoluer :

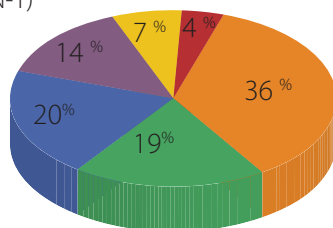
- le CCAS étant transformé en commission communale de l'action sociale, le budget annexe CCAS disparaîtra
- un budget annexe «forêt» devrait être créé (en attente de décision du Trésor Public).

Résultats 2015 du budget général

Fonctionnement :

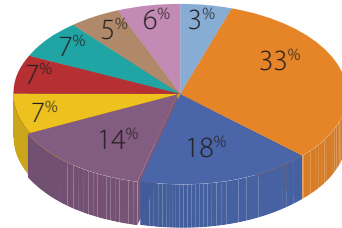
Recettes : 895 600 €

- Produits des services (bois, chasses, etc.)
- Dotation de l'Etat
- Impôts ménages
- Report de l'excédent (année N-1)
- Autres impôts et taxes
- Autres produits



Dépenses : 597 000 €

- Charges de personnels
- Autres Charges (Indemnités, SIVU, subventions, financières)
- Coupes et débordage réalisées par entreprise
- Impôts - Taxes
- Divers (cotisation AFU, etc.)
- Entretien, maintenance, assurance
- Consommation d'énergie
- Frais ONF
- Fournitures



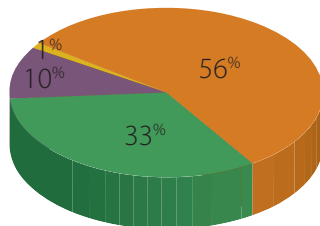
On peut noter que les dépenses réelles de fonctionnement (594 670 €) ont été contenues à un niveau équivalent à celui de 2014 (593 923 €) et bien inférieur à celui prévu par le budget prévisionnel (638 380 €).

Solde de fonctionnement de l'année 2015 (sans l'excédent antérieur) : +173 000 €

Investissement

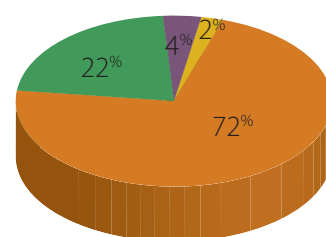
Recettes : 283 154 €

- Excédent de fonctionnement
- Subvention Etat
- Fond de compensation TVA
- Opération d'ordre



Dépenses : 253 741 €

- Travaux (Espace R. Hestin, assainissement route Hingrie)
- Remboursement d'emprunts
- Autres achats (informatique, matériel, etc.)
- Opération d'ordre



Solde de l'investissement de l'année 2015 : +29 413 €

Résultats 2015 du Budget Camping

Les recettes réelles d'exploitation s'élèvent à 19 045 €, et les dépenses d'exploitation sont de 11 970 €.

Bien que l'été 2015 ait été beaucoup plus clément qu'en 2014, la fréquentation du camping est restée aussi basse.

Les dépenses d'investissement se résument aux 4 000 € de remboursement du capital de l'emprunt (dernière année en 2016).

Résultats 2015 du Budget C.C.A.S.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 2595 € (dont 1900 € subvention communale) et viennent couvrir les dépenses du CCAS (aides sociales et animations des activités sociales). A la fermeture de ce budget, un excédent de 960 € sera versé au budget général 2016.

Les Finances

Budget Eau-Assainissement

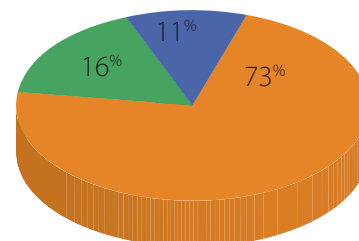
Les recettes réelles d'exploitation au budget 2015 (factures d'eau payées par les habitants) s'élèvent à 78 454€.

Les dépenses réelles d'exploitation (58 407 €) se répartissent comme suit :

En termes d'investissement, l'assainissement route de la Hingrie est poursuivi en 2015 grâce à un emprunt de 56 000 €

Dépenses d'exploitation 58 407 €

- Redevances (y compris Station d'épuration)
- Entretien - Analyse
- Charges financières



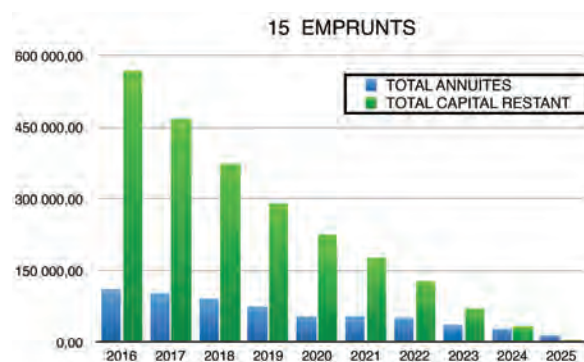
Les Emprunts au 1^{er} janvier 2016

15 emprunts sont en cours : 1 pour le camping (4 000 €), 6 pour l'Eau-Assainissement (401 000 €) et 8 pour le budget général (710 000€).

La commune est encore redevable de 568 450 € de capital (1^{er} janvier).

Les remboursements annuels en 2015 s'élèvent à 105 403 € (ils représenteront 112 610 € en 2016).

Le graphique ci-contre montre que les remboursements diminueront significativement à partir des années 2017-2018.



Les chiffres de la Forêt

Pour interpréter les chiffres des coupes de bois il convient de les examiner sur plusieurs années (ici depuis 2003).

En 2014, du bois coupé dans les années précédentes a été vendu, ce qui explique que le volume total des ventes (en rouge) dépasse le volume total réalisé (en vert) en 2014.

En 2015 cet effet n'existe plus, s'équilibrant pratiquement sur les années, et les deux volumes sont équivalents (avec environ 15% des volumes, coupés en fin d'année, mais qui ne seront vendus qu'en 2016).

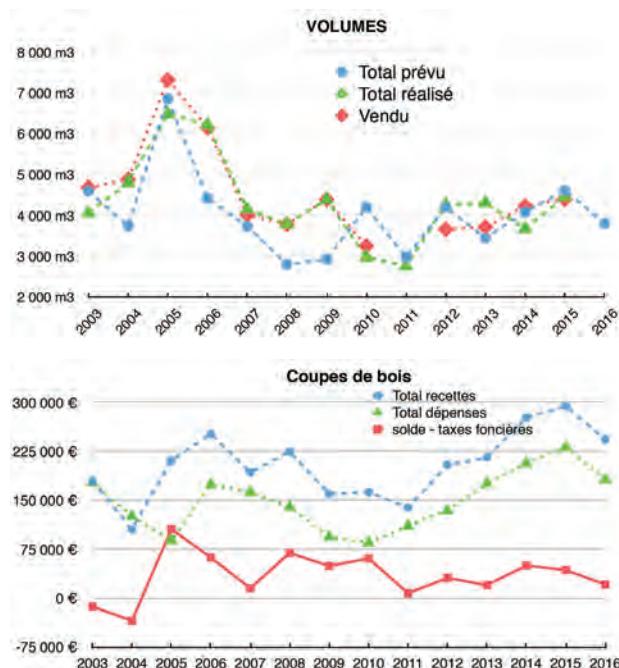
Les courbes ci-contre présentent les résultats financiers de la forêt sur 12 ans.

Les recettes (en bleu) proviennent des coupes de bois ainsi que de la location des 3 lots de chasse.

Les dépenses (en vert) sont générées par l'exploitation de la forêt (coupes, débardage, entretien, travaux forestiers et sylvicoles)

La courbe en rouge présente le résultat net de l'exploitation de la forêt (y compris les taxes foncières payées par la commune).

Depuis 2011 la forêt n'est plus une source de revenus déterminante pour la commune.



Les principaux investissements à prévoir en 2016 (sur décision du conseil municipal)

- Enfouissement ligne HT de Hargoutte au camping
- Réfection route de la Hingrie
- Début de la rénovation de l'éclairage public
- Parcours piétons Beaux Champs et Biais
- Rénovation de la clôture de l'école maternelle
- Renouvellement des 3 postes informatiques à l'école primaire

Infos Pratiques

INSCRIPTION EN MAIRIE

- **Toute personne s'installant ou quittant le village** est priée de le faire savoir à la mairie, afin de faciliter nombre de démarches administratives en particulier la mise à jour de notre fichier « population ».
- Par ailleurs, il est rappelé que **l'inscription sur la liste électorale** n'est faite qu'après en avoir fait la demande à la mairie sauf pour les jeunes gens habitant Rombach et atteignant la majorité.
- **Pour les plus de 65 ans et personnes handicapées** : La loi confie aux maires la mission de recenser les personnes âgées de plus de 65 ans et les personnes handicapées vivant à domicile qui en font la demande. Les modalités de ce recensement sont énoncées par le décret n° 2004-926 du 1^{er} septembre 2004. Ce recensement vise à la mise en place d'un registre nominatif dans le cadre du Plan d'Alerte et d'Urgence en cas de risques exceptionnels.

LA PERMANENCE DU DEPUTE JEAN-LOUIS CHRIST

Attaché parlementaire : Luc WAUTHIER

Secrétaire : Rosalie GINGLINGER

10 Grand'rue - 68230 TURCKHEIM

Tél. : 03 89 27 29 64 - **Fax** : 03 89 27 16 73

Email : christjl@wanadoo.fr - **Site internet** : www.jean-louis-christ.fr

MISSION LOCALE

Une permanence de la Mission Locale est assurée tous les lundis de **8h30 à 12h** et de **14h à 17h** à la Communauté des Communes à Sainte-Croix-aux-Mines. Cette permanence s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans sans qualification et son but est de trouver une solution d'intégration dans le monde du travail.

Tél. : 03 89 58 34 57 ou à Sélestat au 03 88 58 00 15

CONCILIATEUR DU CANTON

Une permanence du conciliateur est assurée à la mairie de Sainte-Marie-aux-Mines sur rendez-vous.

Tél. : 03 89 58 33 60

CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALE

Contact au 810 25 68 10 - Fax : 03 89 41 99 72

SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT A LA VIE SOCIALE

Vous êtes une personne relevant d'une notification de la MDPH

- Vous avez une carte d'invalidité
- Vous êtes travailleur handicapé
- Vous percevez l'allocation aux adultes handicapés

Ce service est là pour vous accueillir, vous écouter, vous renseigner, vous guider, vous aidez

Permanences : Mardi et Jeudi de 15h30 à 18h

Tél. : 03 89 58 11 28

Adresse : Service d'accompagnement à la vie sociale

5 rue du Dr Muhlenbeck - BP 47 - 68160 Sainte-Marie-aux-Mines.

INFORMATION RETRAITE

Caisse Régionale d'Assurance Vieillesse (C.R.A.V.)

36, rue du Doubs 67011 STRASBOURG CEDEX

Les permanences se tiendront à la

Caisse Primaire d'Assurance Maladie - Nouveaux locaux :

118 rue de Lattre de Tassigny à Sainte-Marie-aux-Mines

(Téléphone : 39 60)

DEGATS DE GIBIERS

Pour les dégâts de gibiers, vous pouvez vous adresser en mairie ou auprès des estimateurs en fonction des types de dégâts : dégâts de sangliers ou dégâts de grand gibier sur arbres

Estimateur de dégâts de sanglier :

M. SCHWARTZ au Syndicat général des chasseurs

13, rue du Tivoli - 68100 MULHOUSE

tél. 03 89 31 82 65 - Fax 03 89 44 25 31

CONSULTATIONS MENSUELLES DE SPÉCIALISTES À L'HÔPITAL INTERCOMMUNAL

Hôpital Intercommunal du Val d'Argent - Tél : 03 89 22 42 22

17, rue Jean Jacques Bock - 68 160 Sainte-Marie-Aux-Mines

Gynécologie-obstétrique : Docteurs GRALL et HADIDALLAH

Les RDV sont à prendre auprès du secrétariat médical au : 03 89 22 42 55

Si on parlait de...

Tarifs des Services Communaux

Bois de chauffage	
Par commune (prix HT) - Habitant de RLF	
Hêtre (stère)	44,00 €
Chêne (stère)	44,00 €
BIL (m³)	40,00 €
Par commune (prix HT) pour extérieur	
Hêtre (stère)	55,00 €
Chêne (stère)	55,00 €
BIL (m³)	40,00 €
Par Acquéreur (prix HT)	
Feuillus quartiers (stère)	7,50 €
Feuillus rondins (stère)	4,50 €
Petits rondins	0,00 €
Plot menuiserie (prix TTC)	
Chêne (m³)	502,50 €
Sapin (m³)	251,25 €

Location d'engins communaux	
Tarif horaire engin de chantier	76,50 €
Tarif horaire ouvrier supp	20,50 €
Concession de cimetière	
Terrain nu	
15 ans (1x2 m)	42,25 €
15 ans (2x2 m)	83,25 €
30 ans (1x2 m)	83,25 €
30 ans (2x2 m)	164,70 €
Columbarium (granit rose)	
1 cellule 15 ans	156,84 €
1 cellule 30 ans	313,68 €
Photocopies	
A4	0,25 €
A3	0,50 €
Sapin de Noël (Nordmann)	
Petit	15,50 €
Moyen	20,50 €

Salle Polyvalente	
Weekend (vendredi 17h à lundi 10h)	
Avec cuisine	
Personnes extérieures	347,00 €
Rombécharts	193,00 €
Associations rombécharts	141,00 €
Sans cuisine	
Personnes extérieures	191,00 €
Rombécharts	141,00 €
Associations rombécharts	116,00 €
Journée	
Avec cuisine et chauffage	
Personnes extérieures	178,00 €
Rombécharts et associations	97,50 €
Usage commercial	252,00 €
Sans cuisine avec chauffage	
Personnes extérieure	99,00 €
Rombécharts et associations	60,50 €
Usage commercial	156,00 €

Comité d'action sociale

Fin 2015, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) s'est transformé en Comité d'action sociale.

En effet, la loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République) récemment adoptée supprime, pour les communes de moins de 1500 habitants, l'obligation de se doter d'un CCAS et d'un budget annexe. Le conseil municipal a donc décidé, par souci de simplification administrative et comptable, de remplacer le CCAS par une structure plus légère qui disposera de fonds identifiés au budget général et lui rendra compte de l'engagement de ces fonds.

Pour les rombécharts, rien ne change.

La composition de l'équipe est identique à celle du conseil d'administration de l'ex-CCAS (Président du comité : JP Hestin ; Vice présidente Jocelyne Jehel ; Membres du comité : Annie Antzenberger, Josette Benoit, Lysiane Neumann, Paulette Hestin, Sabine Abt et Sandra Engler)

Les services et interventions restent les mêmes :

- Soutien aux personnes en difficulté
- Accompagnement suivant la situation vers le centre Médico-Social de SMAM ; Madame Stelhe : 03 89 58 70 42
- Visite à nos anciens hospitalisés
- Grands anniversaires (doyenne et doyen, octo et nonagénaires)-
- Rencontre joyeuse et enrichissante lors de notre repas de Noël, où tous se retrouvent avec plaisir en oubliant les tamalous.

Pour 2016, les objectifs du comité d'action sociale sont :

- Porter une attention particulière aux personnes âgées et isolées afin d'identifier les besoins réels
- Améliorer la coordination avec les services sociaux de SMAM.
- Suivre les dossiers auprès de l'APAMAD.
- Gérer l'aide alimentaire, fruit de la générosité des rombécharts et acceptée sous forme de dons (chèque ou espèce) ; en fin d'année, mise à disposition d'une tirelire chez nos commerçants. Le comité d'action sociale interviendra sous forme de bons d'achat de nourriture.

Pour toute situation particulière s'adresser à la mairie ou directement à M^{me} Jocelyne Jehel.

Jocelyne Jehel



Si on parlait de...

Circulation en forêt de RLF

La circulation de véhicules à moteur est interdite en forêt en dehors des voies ouvertes à la circulation (articles L 362-1 et L 362.2 du code de l'environnement et R 163.6 du code forestier). La circulation de véhicules à moteur comme les quads, les 4x4 et les motos peut être néfaste pour le milieu forestier (dégâts causés aux routes et aux espaces boisés, provoquant une instabilité des sols), et causer des dommages aux milieux naturels (pollution de l'air, risque d'incendie, bruits, destruction ou dégradation des habitats naturels), à la faune (dérangement, modification du comportement) et à la flore. Elle est également potentiellement

source de danger (risques d'accidents) et de nuisances pour d'autres catégories d'usagers (marcheurs, cavaliers, cyclistes) et de dégradations de pistes et de chemins (érosion).

Dans la forêt communale de Rombach, les voies ouvertes à la circulation sont repérées sur la carte ci dessous.

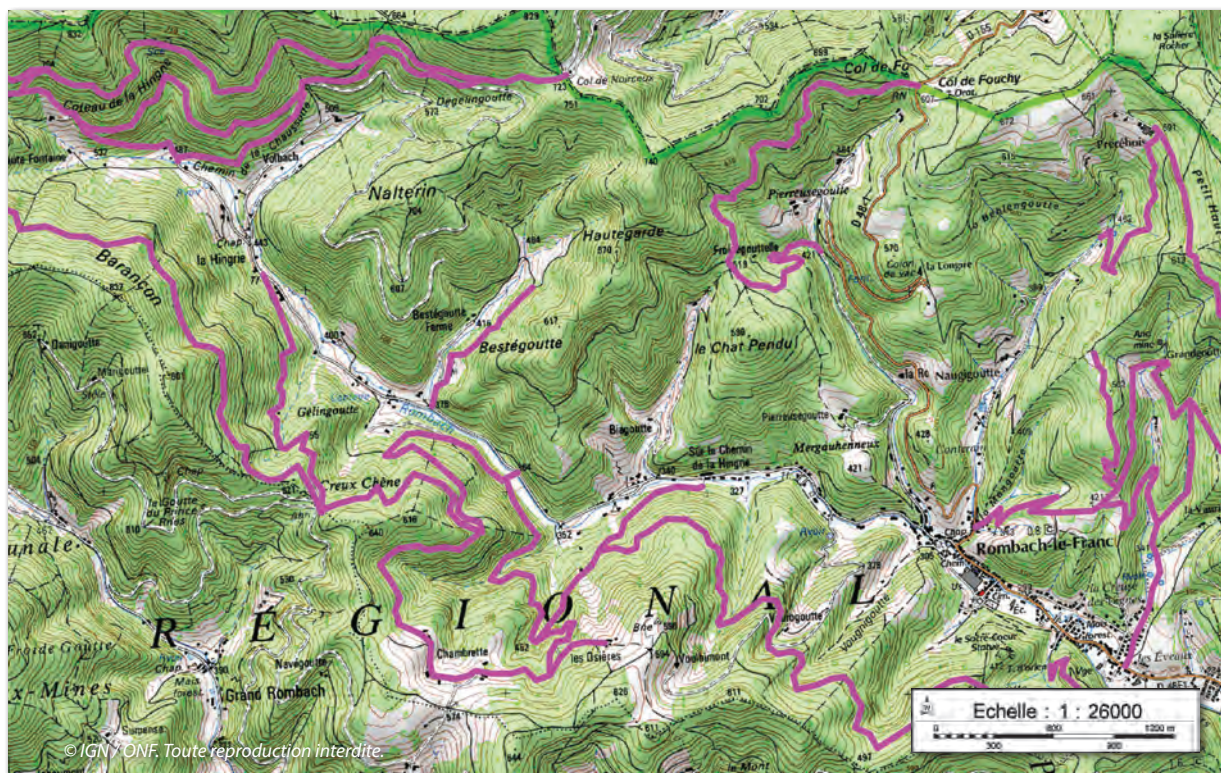
Les contrevenants s'exposent à des sanctions lourdes et à l'immobilisation de leur véhicule.

En ce qui concerne les vélos (et les chevaux), le Code forestier (Article R 163-6) reste aussi assez strict vis-à-vis de leur circulation en forêt. L'interdiction est la

règle ; en particulier, circuler à l'intérieur des peuplements forestiers, en dehors des chemins, est strictement interdit. Une tolérance nationale existe cependant qui permet de rouler sur des allées forestières de largeur supérieure à 2,5m.

Les piétons peuvent circuler librement en forêt dès lors qu'il n'y a pas d'interdiction matérialisée, permanente (réserves) ou temporaire (action de chasse, chantier d'exploitation forestière...).

Mais surtout, comme partout, civisme, respect de l'environnement, respect de l'autre et courtoisie sont de rigueur. La forêt, ce n'est pas la jungle.



Des herbes folles, pas des mauvaises herbes

Nous avons tendance à considérer que la propreté de notre village passe systématiquement par la destruction massive de ce qu'on appelle, bien souvent à tort, des mauvaises herbes. Pour obtenir des résultats qui flattent notre regard, nous utilisons encore aujourd'hui des désherbants chimiques pour traquer sans ménagement la plus petite herbe

folle sur le bord des voiries, dans le cimetière ou aux abords des bâtiments publics. L'utilisation de pesticides est, heureusement pour notre santé, la qualité de l'eau et l'avenir la planète que nous laissons à nos enfants, définitivement remise en question. Des études mettent en évidence que l'utilisation de ces produits chimiques engendre des effets importants

sur notre environnement (faune et flore), mais aussi sur notre santé. L'incidence de ces traitements sur l'environnement et la santé étant désormais largement démontrée, Rombach, modestement mais avec détermination, va désormais développer des pratiques plus adaptées. Nous allons nous engager formellement dans une démarche qui tient compte de

Si on parlait de...

l'impact environnemental des traitements phytosanitaires et qui va conduire à annuler l'utilisation ces produits chimiques.

Cette démarche va bien entendu entraîner la remise en cause d'acquis considérés comme fondamentaux ; notre village ne sera plus « brillant comme un sou neuf ». Notre perception doit évoluer, nos comportements aussi. Ce n'est pas parce qu'il reste quelques herbes le long de nos trottoirs que le village est sale ; ce n'est pas parce qu'un espace vert n'est pas tondu au carré qu'il est négligé. Non, la saleté, c'est le déchet jeté et abandonné, le sac en matière plastique ou la cannette de bière. Oui , prendre soin de notre environnement c'est faire pousser naturellement des plantes qui attireront les abeilles et les bêtes à bon dieu, des plantes qui demanderont moins d'entretien et d'arrosage. L'herbe ne doit plus être considérée comme mauvaise ou

sale. Le fleurissement a pour but d'embellir le cadre de vie des habitants ; il permet à la commune de valoriser son patrimoine et lui confère une identité.

Mais dans une recherche permanente du « beau », on a oublié trop longtemps le respect des équilibres naturels, les pollutions induites par les produits de traitement, ainsi que la gestion des déchets ou de la ressource en eau.

La loi dite « Labbé » (Loi n°2014-110 du 06/02/2014 visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national (1)) était venue nous le rappeler. Le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte , adopté le 22/07/15, dans son article 68, avance l'échéance concernant l'interdiction aux personnes publiques d'utiliser/faire utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, forêts et

promenades accessibles ou ouverts au public, du 01/01/2017 au 01/01/2020. De plus, il sera également dorénavant interdit d'utiliser des produits phytosanitaires sur les voiries, sauf pour des raisons de sécurité. Pour les particuliers, la vente en libre-service sera interdite au 01/01/2017 et l'interdiction d'utilisation avancée du 01/01/2022 au 01/01/2019.

Désormais plus de phyto dans le village. Et si d'aventure, une touffe vient choquer notre regard dans le caniveau devant chez nous, il restera toujours la binette et l'huile de coude.



Le métier d'agent technique

Le métier d'agent technique dans une commune rurale nécessite une grande polyvalence dans des domaines variés tels que les espaces verts, la gestion de l'eau et de l'éclairage public, la voirie, le bâtiment, le déneigement ou la maintenance du matériel communal .

A Rombach le Franc en 2015, ces tâches sont assurées par 3 agents communaux : un à temps plein (mais en arrêt maladie depuis mars), un second en aménagement parental à 80% et un emploi avenir. Ce qui n'est pas beaucoup pour un village aussi allongé que Rombach.

A cette petite équipe mobilisée toute l'année, viennent se rajouter, ponctuellement une vingtaine de bénévoles qui ont souhaité prêter main forte lors de plusieurs week end dans l'année pour s'occuper notamment des plantations, du défrichage du Rain d'Annot et aussi de l'entretien et de la décoration qui est renouvelée chaque saison. L'occasion est ici donnée pour les remercier chaleureusement pour leur engagement .

2015 a vu la réfection de plusieurs chemins (Grandgoutte, Feignet...) et la poursuite d'une opération débutée en 2014. Nous avons en effet commencé la minéralisation des placettes (entrée du village ,mairie ,monument) ce qui a été poursuivi en 2015 avec notamment la placette des beaux champs ,celle devant Hargoutte , l'entrée de la salle Raymond Hestin et l'aménagement devant l'ancienne poste.

Pour l'année à venir ces améliorations doivent se poursuivre ; l'objectif est de rendre notre village encore plus attrayant, tout au long de l'année, tout en diminuant les coûts d'entretiens et bien entendu à terme ,réduire également les coûts financiers de ces actions. Il s'agit aussi de susciter chez les rombéchats l'envie de s'engager sur le terrain, aux côtés de l'équipe technique : une manière de reconnaître son travail au quotidien.

Le fait marquant en 2015 fut le spectaculaire abattage du peuplier devant HLM place des fêtes et l'élagage du tilleul.

Et aussi le défrichage et le parage du Rain d'Annot.

Pour 2016 nous comptons, pour poursuivre sur cette dynamique, sur la mobilisation de bénévoles.

Toute personne souhaitant participer à ces actions peut se faire connaître à la mairie, sur le site internet ou auprès de l'équipe municipale.



Si on parlait de...

ROMBACH 2.0

Noël au balcon, Rombach dans le salon : il est arrivé, le Rombach 2.0.

S'il existait un site dédié au village par le biais de la CCVA, nous n'y avions aucun accès direct.

Ceux qui ont pu tester pourront comprendre notre volonté d'avoir un site propre à la commune directement géré par Rombach.

Du temps a été nécessaire, mais un site internet est autrement plus technique qu'un simple blog ou une page facebook et de manière générale, méfions-nous des choses faites trop rapidement, c'est souvent frustrant. La création d'un site aujourd'hui doit en outre répondre à certaines normes, des normes qui ne sont pas à la portée du néophyte.

Il convient à ce titre de remercier chaleureusement Frédéric Muhlach, cheville ouvrière du projet.

Pour sa maîtrise et sa disponibilité d'abord, mais aussi pour ses conseils éclairés, et le choix qu'il nous a donné de garder la main sur le site.

Rombach n'a en effet pas choisi la facilité avec une des solutions clé en main, dont le budget paraît à peine plus séduisant à priori.

La vérité, c'est que ce choix aurait délégué la gestion et donc la mainmise du site à l'extérieur du village, avec les contraintes et les coûts que cela implique en cas de problème, ou de volonté d'évolutions futures.

La solution que nous avons choisie est à contrario celle de la maîtrise pérenne et directe de notre site, couplée avec une formation pour en assurer l'entretien, la mise à jour, et les évolutions que nous voudrions y donner.

Nous avons tenté de faire simple et accessible, sur une palette de couleurs propre au village.

Nous y avons mis les infos administratives et pratiques pouvant être utiles à tous.

Le site est résolument tourné vers l'extérieur aussi, avec des renvois aux autres communes de la CCVA et aux horaires des lignes TER.

Toutes les infos relatives au tri et recyclage y figurent. Nulle raison à l'avenir donc de tomber dans nos forêts sur les décharges improvisées.

Sur la version finale, un bandeau d'actualité défilera, et permettra en un clic d'œil d'avoir l'info du moment : manifestations, évènements, rencontres, réunions publiques, etc...

Un édito du maire et de la municipalité y sera régulièrement publié.

Le site est évolutif, il deviendra ce que nous en ferons ; un espace vous est dédié, profitez-en.

Puisse ce site être le lieu de partage des informations pratiques et objectives, quelques fois omises par la presse locale, peut-être malheureusement plus tournée vers les affaires de personnes que vers les affaires de la cité.

Un grand sage a dit un jour : « on a les amis qu'on mérite ». C'est vrai pour les médias aussi.

Eh bien, cliquez maintenant ! :

<http://www.rombach-le-franc.fr/>

Hervé ANSTETT



Route nationale 59

La RN 59 est la seule voie d'accès aux villages du VA en provenance de la plaine d'Alsace. L'axe Sélestat-St Marie-St Dié est le seul axe reliant le centre Alsace et la Lorraine et n'empruntant aucun col vosgien. Sur cet axe, à l'est, l'aménagement du contournement de Chatenois fluidifiera le trafic; à l'ouest en Lorraine vers Paris, l'équipement routier (pratiquement partout en 2X2 voies jusqu'à Vitry le François), permet d'ores et déjà d'absorber une augmentation de trafic ; enfin l'abaissement des tarifs du tunnel Maurice Lemaire(TML) à un niveau raisonnable incitera à une augmentation du trafic dans ce secteur. Seule, entre deux sections routières conçues non seulement pour supporter, mais plus encore pour générer une augmentation de trafic routier, la section « Val de Villé-LPV » resterait en l'état car aucun projet d'aménagement ne semble vouloir sortir des ordinateurs des services de l'État.

Pourtant, comment expliquer qu'en 2005⁽¹⁾, une concertation publique était en cours pour l'aménagement de ce tronçon et qu'aujourd'hui, alors que le trafic (hors PL) a certainement subi une augmentation « naturelle » et qu'on prévoit une augmentation significative du trafic PL, un tel aménagement ne serait plus nécessaire ?

Le simple bon sens indique que le risque est la création d'un goulot d'étranglement qui asphyxiera le VA.

En effet, le trafic pendulaire entre le VA et le centre Alsace, vital pour l'économie du VA et la vie de ses habitants risque d'être fortement impacté. L'accès à la zone d'activité existante de Bois l'Abbesse et à la future zone du Danielsrain serait compliqué au point de réduire fortement l'intérêt de ces zones d'activités.

L'attractivité du VA dont un élément est la facilité d'accès en serait durablement affectée et progressivement ce territoire se désertifierait.

Les tarifs du tunnel baisseront vraisemblablement cette année ; tant que le contournement de Chatenois ne sera pas réalisé, une réglementation provisoire⁽²⁾ permettra de contenir l'augmentation du trafic PL sur la RN 59. Celui-ci n'augmentera significativement qu'en 2020, n'atteignant « que » le niveau d'avant fermeture du tunnel si une réglementation adaptée⁽³⁾ est mise en vigueur et que des moyens de contrôle de son application sont mis en place.

Les mois qui viennent seront donc déterminants : la période transitoire (2016-2020), pendant laquelle la réglementation temporaire sera mise en œuvre, doit être mise à profit pour reprendre le dossier de l'aménagement du tronçon VV-LPV là où il en était en 2006.

Élus et habitants du Val d'Argent doivent se mobiliser, maintenant !



(1) Tunnel fermé depuis 2004 ; réglementation PL sup à 3,5t en vigueur depuis 2000

(2) Impliquerait une augmentation de 228 PL sur le tronçon VV-LPV, soit 608 PL par jour, moyenne calculée sur 7J, 365 j/an.

(3) Impliquerait une augmentation de 532 PL sur le tronçon VV-LPV, soit 912 PL par jour, moyenne calculée sur 7J, 365 j/an.

Si on parlait de...

Notre séjour au centre «La Roche» de Stosswihl

Nous sommes arrivés le dimanche 22/11/2015 au centre. Moment de découvertes et d'angoisses pour certains... Après une nuit de sommeil, plutôt courte pour certains tellement nous étions excités, nous voilà fin prêts pour les activités qui nous attendent :

Au CP/CE1 bilingue :

- Découverte du circuit de l'eau domestique et compréhension du fonctionnement du système de pompage spécifique au centre :



Le centre de «La Roche» a besoin d'une pompe de relevage car il est situé plus en hauteur que le réservoir - Modélisation



A la découverte du réservoir d'eau de source de Stosswihl



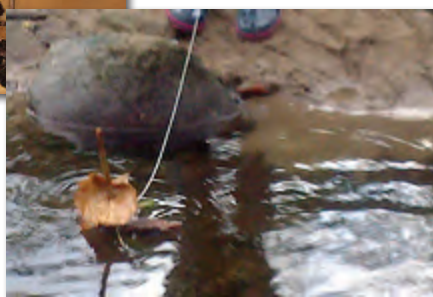
- Apprentissage de chants en allemand et jeux de rythme avec des instruments de musique.



- Visite du moulin à eau de Stosswihl et découverte des étapes de fabrication de l'huile de noix.



- Fabrication et test de radeaux sur la Petite Fecht



- Visite de la ferme du Versant du Soleil avec découverte des différentes étapes de fabrication du Munster, de la salle de traite et des différentes races de vaches laitières utilisées et de leurs veaux.

Si on parlait de...



- Balades en pleine nature... et parfois dans la neige, découverte de la légende du Katzenstein, randonnée à la journée avec pique-nique et chamallows grillés au feu de bois !

Au CE2/CM1/CM2 bilingue :

Nous avons fait quelques activités identiques aux élèves de CP/CE1 : visite de la ferme, randonnée à la journée, apprentissage de chants en allemand et jeux de rythme, mais notre semaine était plus axée sur la découverte de la faune et de la flore de la forêt. Voici quelques exemples :

- Courses d'orientation dans l'environnement proche,
- Visite d'une chèvrerie,
- Découverte du rucher du centre « La Roche »,
- Observation d'oiseaux dans l'affût ornithologique, recherche de petits fruits d'hiver dans la forêt, activité d'association de traces et des animaux à qui elles appartiennent,

Nous sommes rentrés le vendredi 27 novembre, ravis de cette semaine riche en découvertes et en bons souvenirs !



Nous profitons d'ailleurs de cet article pour **REMERCIER TRES CHALEUREUSEMENT** tous les habitants de Rombach-le-Franc, Lièpvre (et d'ailleurs!) qui nous ont soutenus dans nos différentes actions de financement, et les commerçants pour leur soutien à l'organisation de la tombola !



Rain d'annot



**Fête de la musique
et des bénévoles**



Laissez-vous conter LRF



Cérémonie



Championnat VTT



Fête de la Hingrie



Fête au village



35 ans de camping



Fête automne 2 octobre



St martin 13 novembre



Spectacle des enfants 18 février



2015 en images

Jumelage



Honneur aux anciens



Fleurissement du village



Si on parlait de...

Le Chemin de la Résistance et de la Liberté



Le Chemin de la Résistance et de la Liberté a été réalisé à l'initiative du Comité local du Souvenir Français (Val de Villé). Deux années de travaux ont été nécessaires et il a été inauguré le 1^{er} mai 2015. Ce chemin relie le col d'Urbeis au col de Noireux, ce qui représente un parcours d'environ 10km. Douze panneaux placés sur le tracé retracent le passé de ceux qui ont pendant la seconde guerre mondiale participé au passage de milliers de personnes qui désiraient fuir le territoire allemand pour rejoindre la France. Un de ces panneaux met à l'honneur nos passeurs Rombéchants : André CONREAUX, Paul MAURER, Edouard VERDUN (père), Jean-Baptiste MUNIER, René GAUER, Josep et Jean GASPERMENT, Edouard HINSINGER et Joseph TONNELIER.

Le tracé emprunte en grande partie l'ancienne frontière. On y retrouve de nombreuses bornes d'époque gravées du F de «Frankreich» d'un côté et du D de «Deutschland» de l'autre. Passant par les lieux-dits appelés Les Osières, les Trois Bornes, le col de Schlingoutte, une bonne condition physique est recommandée. En plus de découvrir l'histoire de la vallée, vous aurez accès à des points de vue inhabituels. Ceux qui le souhaitent peuvent faire demi-tour à la moitié du parcours pour descendre au col de la Hingrie et revenir au point de départ.



Des explications très précises sur le parcours sont mentionnées au départ du Col D'urbeis et du col de Noireux.

Très belle initiative de nos voisins du Val de Villé et très belle réalisation soutenue par la commune de Rombach. Nul doute que ce chemin forestier et mémoriel permettra à tous les promeneurs de prendre conscience d'une partie de l'histoire locale.



Si on parlait de...

Jean André Conreaux



Jean André Conreaux est né le 21 novembre 1925 à Lièpvre. La seconde guerre mondiale éclate, alors qu'il vit avec ses parents, dans la ferme familiale sur les hauteurs de la Chambrette. Les Allemands font leur entrée à Rombach le 19 juin 1940. Un décret du 2 août 1940 place l'ensemble de l'administration civile sous l'autorité militaire allemande. L'Alsace est rattachée de fait au « Gau Baden-Elsaß et annexée par le Reich allemand le 28 novembre 1940.

Rombach-le-Franc, rebaptisé Deutsch Rumbach, devient, en peu de temps, un important lieu de passage, puisque la frontière française est toute proche. Il suffit de traverser la montagne au Col de la Hingrie et de bifurquer en direction de Lubine, pour arriver dans les Vosges, en France. C'est ainsi que, dès le 3^e trimestre 1940 et le début de l'année 1941 la résistance s'organise. Des filières clandestines se mettent en place, chargées de venir en aide aux prisonniers et aux réfractaires à l'armée allemande qui veulent se rendre de l'autre côté de la frontière. L'une de ces filières fut celle de la Chambrette. Le propriétaire du Café de la Paix, à l'entrée du village, remettait les fugitifs aux époux Langlaude qui vivaient dans une des fermes de la Chambrette. Jeannette Langlaude fut un personnage de premier plan pour l'évacuation vers la France.

Elle était aidée par son frère et son cousin, Jean André Conreaux, qui n'avait pas 16 ans à l'époque. « Je viens de la part de tante Jeanne ». Ce mot de passe était connu de tout Rombach et permettait aux évadés de bénéficier de la complicité de tout le village.

Le premier évadé à bénéficier de la filière de la Chambrette sera, durant l'été 1941, un lieutenant français, Charles Belon originaire de Saint-Étienne. Après être passé par l'épicerie du village, il sera conduit à la Chambrette, puis traversera la frontière guidé par Jean André Conreaux et Jean Langlaude. Dès lors, les passages vont se multiplier. La filière de la chambrette facilitera ainsi l'évasion vers la France de plus de 500 prisonniers en fuite.

Jean André Conreaux, souvent au péril de sa vie, toujours de nuit dans des conditions particulièrement périlleuses et éprouvantes, réussira à lui tout seul à faire passer entre juin 1942 et février 1943 plus de 60 personnes. Convoqué le 1^{er} mars 1943 au Conseil de révision à Sainte-Marie-aux-Mines pour être incorporé de force dans l'armée allemande en compagnie d'autres personnes de la vallée, il manifeste sa mauvaise humeur en chantant la Marseillaise à haute voix dans les rues de Sainte-Marie-aux-Mines. Il est arrêté et interné au camp de Schirmeck pendant 4 mois, avant d'être obligé de rejoindre le service du travail du Reich jusqu'en juin 43. A son retour, il rejoint la clandestinité au sein le maquis de Marigoute. Il n'en sortira qu'à la libération du village, le 29 novembre 1944. En représailles, ses parents seront déportés en Silésie polonaise dont ils ne reviendront qu'en mai 45.

Titulaire de la croix de guerre 39-45, de la médaille de la résistance et de la croix du combattant volontaire, Jean André Conreaux mérite d'être cité en exemple. Nous l'honorons aujourd'hui, lui le résistant et le passeur. Puisse son sens inné du devoir et celui de ses camarades nous rappeler sans cesse que nous aussi nous pouvons, nous devons, nous comporter en passeurs et en résistants ; des passeurs de mémoire et des résistants contre l'intolérance, le repli sur soi et l'obscurantisme.

Discours prononcé par le maire de Rombach à l'occasion de la remise de l'insigne de chevalier de la Légion d'honneur.



Si on parlait de...



Des valeurs de notre société républicaine

Dans l'article 1^{er} de la Constitution de 1958, la France est qualifiée de « République indivisible, laïque, démocratique et sociale » :

- « **Indivisible** » cela implique que l'intégrité du territoire et l'unité politique du pays doivent être maintenues ; ce principe est apparu dès l'origine de la République et s'est cristallisé durant la Terreur révolutionnaire (1793-1794) ;
- « **Laïque** » cela veut dire que l'État et ses fonctionnaires respectent toutes les religions, mais sans en privilégier aucune ; ce principe s'est définitivement imposé avec la loi de séparation de l'Église et de l'État en 1905, qui remplace le régime du concordat de 1801 néanmoins toujours en vigueur en Alsace Moselle.
- « **Démocratique** » cela signifie que la souveraineté appartient au peuple et qu'elle ne peut être déléguée qu'aux représentants du peuple ; c'est ici la principale conquête de la Révolution de 1789 ;
- « **Sociale** » cela montre l'attachement de la République à la protection des plus humbles ; c'est là un thème qui a cheminé longtemps avant de s'imposer comme principe fondateur au moment de la Libération (1944).

Ces principes viennent compléter ou préciser les valeurs qui fondent notre République exprimées par la devise de la République française : « Liberté, égalité, fraternité » que l'on retrouve essentiellement dans le préambule de notre Constitution, et plus particulièrement dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.

Liberté, égalité, fraternité, valeurs auxquelles il convient de rajouter civisme et laïcité.

La liberté : reconnue comme un droit de l'homme par la Déclaration du 26 août 1789, la liberté est la valeur fondamentale qui fait passer l'homme de la position de sujet au statut de citoyen. Notre société est favorable aux libertés individuelles car elle est issue des idéaux des « Lumières » porteurs du contrat social dans lequel Rousseau annonçait : « Chacun, s'unissant à tous, n'obéit pourtant qu'à lui-même et reste aussi libre qu'auparavant »

Ce contrat social n'est donc pas un renoncement à la liberté individuelle au profit d'une sécurité apportée par le puissant. Il s'agit d'une liberté encadrée par des lois, librement consenties, car votées par les membres du corps social ou leurs représentants élus. Cette conception de la liberté se retrouve dans deux articles de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen :

Article 1 : « Les Hommes naissent et demeurent libres et égaux en droit » ;

article 4 : « La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui ».

L'égalité : également reconnue par la 1^{re} République elle est étendue aux femmes (par le droit de vote) seulement à partir de 1944 ; il s'agit là de l'égalité de tous devant la loi.

Les citoyens ne se différencient que par leurs facultés et leurs mérites : « Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune » C'est l'article 1 de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

Cela veut dire : **une égalité devant une loi unique sur tout le territoire et une égalité des chances via l'Ecole.**

Cette valeur est très forte dans notre pays.

La fraternité : à la différence des deux valeurs précédentes dont découlent directement des droits et des devoirs, la Fraternité recèle une dimension plus symbolique que pratique. C'est avant tout une obligation morale qui résulte d'un long apprentissage civique individuel. Néanmoins, la fraternité est apparue dans la devise républicaine en 1848 mais il a fallu attendre 1946 pour voir affirmée, dans le préambule de la Constitution de la IV^e République, l'existence de droits économiques et sociaux.

C'est pourquoi beaucoup préfèrent parler de solidarité aujourd'hui car cette notion semble plus intelligible et concrète. Cependant si l'on peut codifier la solidarité à travers des règles de services publics ou de sécurité sociale, la Fraternité, elle, ne se décrète pas.

Le civisme : il s'agit du respect spontané de la loi librement consentie et du dévouement envers la collectivité. En effet, dans une société comme la nôtre, libérale au sens politique, la responsabilité est partagée entre tous les citoyens et non laissée au pouvoir comme dans un Etat autoritaire. Le civisme est la contrepartie à cette responsabilité. Il implique, non la soumission systématique à l'autorité, mais le réflexe du respect de la loi et la participation du plus grand nombre à la « Res Publica », la chose publique.

La loi étant l'expression de la volonté générale, son respect garantit la protection des individus et de leurs intérêts. Et la participation active des individus aux débats est le meilleur garde-fou d'une loi, expression de l'intérêt général.

La laïcité, principe de notre république érigée en valeur de notre société : c'est une particularité française puisque notre pays est l'un des très rares au monde à faire figurer explicitement le mot laïc dans sa Constitution (je vous en ai rappelé les termes il y a quelques instants). Le terme « laïc » est apparu tardivement dans le dictionnaire (1871) français. Pourtant, le processus de séparation du spirituel et du temporel est plus ancien, contemporain de l'édification de notre République :

- Article 10 de la DDHC : « Nul ne peut être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu qu'elles ne troublent pas l'ordre public établi par la loi » ;

- Article 3 de la DDHC :

« Le principe de toute Souveraineté réside essentiellement dans la nation.

Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément »

Ces valeurs sont rappelées à chaque baptême républicain à Rombach ; elles sont le ciment de notre « vivre ensemble ».



Si on parlait de...

JOUER C'EST IMPORTANT, QUELLE PLACE POUR LES ÉCRANS ?



« 3 - 6 - 9 - 12 » LES REPÈRES DE SERGE TISSERON

Pas de télévision avant 3 ans

Le très jeune enfant a besoin d'échanges pour comprendre le monde, développer son langage et saisir les subtilités des relations humaines. Les écrans non-interactifs ne lui permettent pas d'agir et de développer ses sens, ni de prendre conscience de lui-même.

Pas de console de jeu vidéo avant 6 ans

Pour favoriser sa créativité et ne pas l'isoler du monde ! Les jeux de consoles enferment l'enfant dans des actions prédéfinies et répétitives à un âge où il a besoin de repousser les limites de son imagination ! Les écrans interactifs bien gérés peuvent développer son intelligence

intuitive et les bases du raisonnement logique.

Internet accompagné à partir de 9 ans

Pour préserver son enfant ! Internet est une formidable fenêtre sur le monde, mais il demande un accompagnement, des explications et du dialogue avec son enfant. Et gare aux prédateurs !

Internet seul à partir de 12 ans

Avec prudence jusqu'à 77 ans !

Les jeux vidéo en réseaux, adaptés à son âge, lui permettent d'apprendre à travailler en équipe. Les réseaux sociaux renforcent les compétences sociales de l'enfant. Mais il peut aussi s'y sentir seul et être facilement exposé au danger.



organisé par



Envie de créer votre entreprise ?

Profitez de conseils professionnels
gratuits et sans rendez-vous !

**Le bus de
la création**
d'entreprise sillonne
l'Alsace



**Des
permanences**
ont lieu dans les
parvis de gares

Retrouvez tous les détails de l'action sur
www.creaaffaire-alsace.org
ou appelez le **03 67 10 31 59**



**et des
ateliers
thématiques**
sont organisés près de
chez vous.



**Des
conventions d'affaires**
vous permettent de
rencontrer différents
experts de la création
au même endroit,
à la même heure.



Si on parlait de la CCVA

L'accueil public de l'ensemble des usagers de la communauté de communes, de la régie intercommunale de distribution et de la médiathèque réuni à la Villa Burrus.

Réorganisation des missions d'accueil à la CCVA

Dans un contexte financier contraint, les élus et les services de la Communauté de Communes ont été amenés à réfléchir à une nouvelle organisation de l'accueil public des usagers des différents services de la collectivité.

Cette décision a plusieurs finalités : proposer aux clients de la RIT des heures d'ouverture au public plus adaptées, faire connaître les services du Pôle Culture en drainant un nouveau public et identifier la Villa Burrus comme bâtiment d'accueil des services à l'usager de la Communauté de Communes du Val d'Argent.

Elle répond également à plusieurs obligations : s'adapter au contexte financier, les collectivités devant faire face aux diminutions des dotations de l'Etat ; répondre au schéma de mutualisation dont le premier objectif est d'améliorer la cohérence des services entre eux et le second de maîtriser des dépenses en évitant les doublons. Enfin, cette réflexion s'inscrit également dans les axes stratégiques de la Charte de Territoire, document qui détermine l'action publique communautaire de 2015 à 2020.

Enfin, le contexte local particulier a également poussé à cette solution : en effet, les élus souhaitent renforcer les missions culturelles du directeur du pôle culture tout en remédiant au départ d'agents dont le remplacement poste à poste ne pouvait être envisagé.

Réaménagement des postes de travail

Plusieurs réunions avec les agents et les services ont été réalisées durant ce dernier trimestre 2015 afin de mener à bien ce projet, tant sur le plan du personnel que sur le plan technique.

Après concertation, et validation des propositions par les élus, il a été décidé d'intégrer l'ensemble des missions d'accueil au rez-de-chaussée de la Villa Burrus et de réorganiser l'espace Médiathèque sur 2 niveaux : les 1^{er} et 2^e étages.

Ainsi l'accueil de tous les usagers de la CCVA, de la RIT et de la Médiathèque s'effectuera au rez-de-chaussée. L'agent d'accueil sera en particulier chargé d'assurer les missions de conseiller clientèle des clients de la RIT ; il orientera les autres usagers en fonction de leur demande et assurera quelques tâches administratives de secrétariat et de comptabilité.

Les 2 autres étages de la Villa seront consacrés aux activités de la Médiathèque. Au 1^{er} étage, les inscriptions/renouvellements, la régie de recette ainsi que tout le secteur consacré à la jeunesse. Au 2^e étage, le secteur audiovisuel et le secteur adulte. Dorénavant la gestion des retours et de prêts de documents sera réalisée au niveau de chaque secteur.

Enfin, les locaux de la Communauté de Communes deviennent des locaux à usage administratif uniquement et ne seront plus dédiés à l'accueil.

Ces espaces réorganisés ont impliqué des changements techniques : ainsi, il a fallu modifier les portiques de sécurité avec une installation aux 1^{er} et 2^e étages ; réagencer le poste de travail du rez-de-chaussée pour assurer l'accueil des personnes à mobilité réduite dans des conditions réglementaires ; et remplacer les 2 standards téléphoniques par un seul autocom permettant le transferts des communications entre les différents bâtiments de la Communauté de Communes.

Des horaires d'accueil plus adaptés aux besoins de la population active

La réorganisation de l'accueil induit également de nouvelles habitudes, notamment pour la clientèle de la RIT.

En effet, l'accueil ayant lieu à la Villa Burrus, les horaires seront dorénavant identiques aux horaires d'ouverture de la Médiathèque. Ces nouveaux créneaux visent ainsi à mieux répondre aux attentes des clients, notamment salariés, en élargissant l'accueil en soirée le mardi et la journée du samedi. Bien entendu, pour la clientèle de la RIT, la hot line et les services de dépannage seront toujours accessibles comme auparavant. Les heures d'ouverture au public sont les suivantes :

Mardi :	/	de 16h à 19h30
Mercredi :	10h à 12h30	13h30 à 18h
Jeudi :	/	15h à 18h
Vendredi :	/	15h à 18h
Samedi :	10h à 12h30	13h30 à 17h30

La mise en œuvre effective de cette nouvelle organisation est prévue pour début Février.

Les services de la Communauté de Communes se tiennent naturellement à votre disposition pour répondre à vos interrogations au numéro habituel : 03 89 58 83 45.

Annick THOMAS est depuis le 2 février 2016 la personne chargée du service accueil de la Communauté de commune du Val d'Argent. Originnaire de la vallée, elle y a résidé pendant 25 ans avant de quitter le territoire pour rejoindre le Val de Villé. Son parcours professionnel et les relations entretenus avec les habitants lui ont permis d'entretenir des liens réguliers avec notre territoire qu'elle connaît bien. C'est avec enthousiasme qu'Annick THOMAS rejoint l'équipe de la Communauté de communes avec pour responsabilité de vous accueillir et de vous apporter les informations dont vous auriez besoin. En effet, Annick THOMAS sera votre première interlocutrice pour les renseignements d'ordre administratif par exemple, mais également pour vous apporter des conseils et des solutions dans la gestion

Si on parlait de la CCVA

de votre abonnement avec la R. I.T (Régie Intercommunale de Télédistribution).

Pôle textile et CIAP

La Communauté de Communes du Val d'Argent a fait l'acquisition de deux collections textiles en 2015.

La collection d'archives textiles Edler Lepavec recouvre l'intégralité de la production de cette entreprise, qui fabriqua des tissus lainiers de 1908 à 2003, et travailla pour les maisons de haute couture parisiennes ou internationales, telles que Dior ou Chanel. La collection, qui comporte plus de 1500 registres, fiches techniques ou classeurs, mais aussi des schémas d'armure fondamentale et des billets de trame, contenant les instructions techniques pour le tissage. D'autres registres proviennent d'entreprises du Val d'Argent, et remontent jusqu'au milieu du 19^e siècle. Ils reflètent la qualité des textiles à base de fibres mélangés, lainiers ou Jacquard, qui firent la renommée du territoire. Le déménagement de la

collection nécessita près de 2,5 semaines de travail, au mois de mars 2015.

Ces collections seront accessibles à terme aux professionnels du textile dans le cadre d'une tissuthèque, où ils pourront s'en servir comme source d'inspiration pour la création de produits textiles. Cette tissuthèque proposera de mettre en relation les créateurs de mode avec les ateliers de tissages régionaux formant le pôle textile d'Alsace. A l'échelle locale, la promotion de la tissuthèque du Val d'Argent pourra s'appuyer sur le réseau dont bénéficie la SPL EVA, organisatrice des salons Mode & Tissus et du Carrefour Européen du Patchwork.

En octobre 2015, la Communauté de Communes du Val d'Argent a voté le principe d'acquisition de la collection de patchworks amishs / mennonites de Jacques Légeret. Une partie de ces patchworks pourra être exposée en permanence sur le site de l'Espace musées, qui aura vocation à devenir un pôle textile complet, élargi à la thématique patchwork / amish.

L'aménagement du centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP) s'est achevé fin octobre 2015, avec la livraison et l'installation du mobilier. Son ouverture au public sera assurée au printemps prochain.

Ci-dessous M^{me} Annick Tomas



Le câble, la technologie gagnante !



Télévision Haute Définition, Internet Très Haut Débit, Téléphonie fixe, le réseau câble de la RIT, est résolument la technologie gagnante et son potentiel reste inégalé !

En choisissant la RIT, vous optez non seulement pour la performance et la fiabilité mais aussi pour la souplesse car les formules d'abonnement s'adaptent à vos envies.

TV par câble :

Une qualité d'image et de son incomparable, un vaste choix de chaînes tout en qualité numérique, des programmes et des chaînes en Haute Définition avec possibilité d'enregistrement : voilà ce que vous propose la RIT et Vialis sur l'ensemble de vos postes TV.

Internet Très Haut débit :

une qualité de surf incomparable !

Avec la RIT et Vialis bénéficiez de la technologie de pointe du réseau câblé et profitez de toute sa puissance ! Les débits proposés sont spécifiquement dédiés à l'Internet : vous surfez

donc à grande vitesse tout en regardant la TV par câble sans perte de qualité d'image.

La Téléphonie illimitée sur le fixe avec le câble :

simple comme un coup de fil !

Vous souhaitez supprimer votre abonnement auprès de votre opérateur et réaliser une économie substantielle, conserver votre numéro de téléphone actuel et appeler en illimité sur des postes fixes en France et à l'étranger ? Choisissez la Téléphonie Illimitée par le câble avec la RIT et Vialis. Cette offre comprend l'accès à 24 destinations internationales. Une option illimitée incluant les appels d'un téléphone fixe vers des mobiles en France métropolitaine est également proposée.

Retrouvez le détail des offres en appelant la RIT au 03.89.58.54.30 ou directement à l'accueil RIT, 11A rue Maurice Burrus à Ste Croix aux Mines (horaires d'ouvertures de la Médiathèque).



Si on parlait de...

Sobriété énergétique des ménages

Le doute n'est plus permis : la vie de nos petits enfants et des générations suivantes dépend de la manière (combien et comment ?) nous consommerons, nous et nos enfants, l'énergie dont nous avons besoin, aujourd'hui et demain.

Réfléchir à cet enjeu vital et agir pour y faire face, c'est mettre en œuvre ce qu'on appelle plus ou moins pompeusement la « transition énergétique » qui repose, dans un territoire, sur trois piliers :

- développement des énergies renouvelables;
- recherche de l'efficacité énergétique : intégrer les évolutions et les choix techniques permettant d'être plus performants (matériaux, systèmes, processus) ;
- recherche de la sobriété énergétique : susciter et accompagner des changements de comportement permettant de réduire les gaspillages et de faire des économies d'énergie.

Le premier pilier semble plutôt l'affaire d'experts, des collectivités et de l'État, tant les problématiques sont complexes et les lobbies trop puissants et influents pour que le quidam puisse se faire son opinion en toute objectivité. Pour la construction des deux autres, plus question de se cacher derrière son petit doigt : c'est à chacun d'entre nous d'agir ; pour les ménages, l'énergie est une nécessité pour se déplacer et se loger, les deux plus grands postes de consommation, aujourd'hui.

Pour nous aider à mieux appréhender les enjeux du poste « logement », la CCVA lance une « campagne thermique » en s'appuyant sur les compétences et les moyens du thermicien de l'espace info énergie du centre alsace.



Une action de sensibilisation sur la rénovation énergétique des logements pour les propriétaires du Val d'Argent

Bon nombre de propriétaires de maison d'avant le choc pétrolier souhaitent entreprendre des travaux de rénovation, rendre leur logement plus confortable en isolant, ou en choisissant un système de chauffage plus efficace. Parmi les offres contradictoires des commerciaux, il est facile de se perdre : Quels sont les travaux prioritaires ? Quelles sont les aides financières mobilisables pour le projet ?

Pour mieux rendre visible les fuites de chaleur du logement, ou même se rassurer sur ce qui a déjà été entrepris, la thermographie réalisée par temps froid (et quand le logement est chauffé) peut donner un éclairage intéressant, parfois même surprenant des travaux à réaliser.

100 analyses avec une caméra thermique vont ainsi être proposées gratuitement aux occupants de maisons d'avant 1975 du Val d'Argent. Cette opération se veut avant tout pédagogique et surtout non commerciale. Elle sera mise en œuvre par le thermicien de l'Espace Info Energie du centre Alsace.

Pour vous inscrire ou vous renseigner, deux possibilités :

- **Vous signaler auprès d'Éric Girard à l'Espace Info Energie :**
03 88 58 01 55

Ou lors de la permanence qui a lieu à la Communauté de Communes du Val d'Argent, à Sainte Croix aux Mines, tous les premiers et troisièmes jeudi matin du mois.

- **Vous signaler auprès de la Communauté de Communes :**
03 89 58 83 45 – ccva-devloc@valdargent.com

Les clichés seront réalisés lors de plusieurs matinées froides (donc non planifiables longtemps à l'avance), et toujours pris de l'espace public. Si la maison ne paraît pas chauffée lors du premier passage, un autre passage sera prévu.

Ces clichés pourront vous être imprimés et explicités dans un seconds temps lors de ces permanences et alimenter les accompagnements proposés par l'Espace Info Energie.

Si on parlait de...

Quelque chose de magique en Val d'Argent.

Tolkien lui-même en aurait fait un roman.

Ici point de mine de la Moria, mais Saint-Louis, St Barthélémy, Gabe-Gottes, St Georges et j'en passe.

Et nos mineurs n'ont pas à rougir face aux Seigneurs Nains de la Contrée du Milieu. Eux aussi ont creusé, foré, percé, tant et si profond qu'ils ont réveillé un être tout aussi légendaire que ceux des contes de Tolkien : une valkyrie, aujourd'hui plus populairement nommée Val Quirit.

On connaissait la valkyrie antique, nordique, cette déesse vierge et affutée survolant les champs de bataille, tendant la main aux guerriers tombés, les emmenant, gorgés de gloire et de promesses, à Valhalla, cette grande bicoque paradisiaque du vieux Odin :



Place à la Val Quirit locale :



Une aubaine pour la vallée, déjà bien fournie en pierres précieuses.

Oui mais voilà, tout ce qui brille n'est pas or, et la belle fait avec les moyens de l'époque, et des lieux.

En Val d'Argent, point de grands champs de bataille, point de guerre meurtrière où récolter les âmes des héros tombés.

Alors la déesse des lieux en invente.

Lorsqu'elle n'en invente pas, elle cherche à en susciter, faisant feu de tout bois, ramène la plus humide comprise.

Egayer son quotidien n'est pas la plus mince besogne.

« Des noms, donnez-moi des noms » crie-t-elle lorsqu'elle se croit libre et seule.

Elle court, elle court, la portraitiste au vitriol cherchant de-ci de-là de quoi assaisonner sa salade monotone.

Ici point de divinité concurrente qui serait comme elle évadée dans cette vallée et à qui elle pourrait se frotter.

Point de rival contre qui affuter ses armes. Nulle concurrence pour vers le haut tirer sa transe.

Alors très vite, privée d'émulation, elle en oublie l'essentiel et se cantonne à la querelle.

Si le monde des Hommes lui a bien enseigné une miette, c'est que le satirique fait aisément recette.

On ne peut lui jeter la pierre, tant le pas entre choisir les abattus et choisir qui abattre est vite franchi pour nous autres simples mortels.

Oui mais Val est bien davantage que mortelle, diantre, elle se dit Val Quirit !

De quoi de qui, s'interroge-t-on ?

N'ayez crainte, Val a sa cour.

Indiscrètes petites oreilles jusqu'à elle accourent.

Ils babillent les amoureux transits, ils bavent les perclus de dévotion, buvant ses pamphlets comme un bon petit cabernet.

Son cheval de Troie favori n'est pas la défense de la veuve et de l'orphelin, non.

N'attendez pas une brève détaillée utile à la Vallée ;

Son fonds de commerce, c'est plutôt le bref. Par contre, si vous cherchez une défenderesse de tout banquet, un chancre de toute réception, vous l'avez.

Longtemps, l'on a pu se demander pourquoi.

Pourquoi tant d'ardeurs à défendre des pratiques d'une autre heure, où tout ce qui est dit n'est finalement que leurre ?

La réponse est toute trouvée : les langues se délient plus aisément une fois passé le verre de l'amitié, et l'on est plus enclin à balancer, quand on a l'estomac rassasié.

Une chose demeure :

A la voir défendre et profiter des banquets, postée entre deux pains surprises, il est rassurant de constater que la déesse reste au moins fidèle aux plaisirs chers de la chair. C'est peut-être en elle l'ultime tribut la reliant encore au royaume de cocagne qu'est son Valhalla.

Alors ne désespérons de rien.

Car un peut-être jour viendra, où elle se souviendra aussi que sa contribution au monde des mortels doit se faire par le haut, non par le bas, et que le nom dont elle s'affuble appelle à des aspirations un peu plus hautes, un peu plus nobles.

A défaut, nous ne pouvons que l'enjoindre à changer d'appellation.

Je suggère Fama à titre d'amicale contribution.

Fama est une divinité romaine aux deux trompettes.

La courte sert au colportage des ragots, la longue apporte la renommée.

Voilà de quoi mettre ses propos et son karma à diapason.

D'autant que musicalement, Fama Quirit, ça le fait aussi.

Pour ma part, au canard de Val, je préfère un nanar de Galabru.

Je l'arrose d'un Pinot Noir, c'est aussi local, et ça profite mieux.

Val Quiricanne.

Si on parlait...

Bouger, au féminin et à Rombach Le Franc



« Boulot-métro-dodo » est une expression bien connue qui représente le rythme effréné de la semaine ; ponctuée par les occupations domestiques, la vie d'une femme est encore plus intense (malgré un partage des tâches plus ou moins reconnu !).

Alors, comment bien redémarrer sa semaine et en garder tous les bénéfices ? Aurore PETER propose une séance de remise en forme tous les lundis soir de 19h à 20h à une quinzaine de femmes motivées à la Salle Raymond Hestin. Au programme : renforcement musculaire et cardio sous différentes formes. Des termes qui peuvent paraître barbares et qui évoquent des moments douloureux pour notre corps.



Mais la pétillante Aurore sait d'abord prendre soin individuellement de l'esprit et du ressenti de ses sportives avant et après chaque rencontre. Viennent ensuite une série de

mouvements et d'exercices en musique pour conserver le rythme et l'entrain.

Aurore PETER s'est depuis longtemps destinée à l'animation, puisqu'elle est diplômée d'un DUT Carrières Sociales option animation sociale et socioculturelle et d'une Licence professionnelle Intervention Sociale option Formateur. Elle occupe actuellement un poste de responsable d'animation dans un EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) . Elle est en outre titulaire d'un certificat de Qualification Professionnelle « Animateur de Loisir Sportif option Activités Gymniques

d'Entretien et d'Expression ». Ce qui l'a conduit à proposer un projet Gym douce dans son établissement. A cela s'ajoute un attrait pour les sports qu'elle a pratiqués en loisirs comme le basket, l'aquagym, le badminton...

Mélangez le tout, ajoutez un fort désir de proposer une animation sportive pour adultes dans son village natal et vous obtenez un projet bien préparé, gratifié d'une motivation à toute épreuve : voilà Aurore Peter Animatrice Sportive à temps partiel du CSCVA (Centre Socio Culturel du Val d'Argent) !

Et ça marche !

La preuve en est : 18 inscrites à la Fédération SpT (Sport pour Tous) par le biais d'une adhésion annuelle au centre socio et d'une licence à la Fédération, une moyenne d'âge de 50 ans, venues de Sainte Croix aux Mines, Lièpvre et Rombach Le Franc.

Et les séances ne sont pas des séances de couaail, même si l'ambiance est toujours à la détente et aux rires malgré les efforts. Au programme, un travail structuré et qui respecte le rythme du cœur et du corps :

1. Un échauffement : une mise en route du corps, un début en douceur pour les articulations et une attention particulière aux muscles qui seront travaillés.

2. Le « corps de la séance », selon les semaines cela peut être :

- Un « circuit training » qui est un ensemble de petits ateliers où s'enchaînent les exercices courts d'efforts plus ou moins intenses avec des phases de récupération relativement courtes

- Du cardio soit avec des mouvements spécifiques ou à travers des chorégraphies qui font monter le rythme cardiaque, le tout en coordination (pas si simple !)

- Du renforcement musculaire pour travailler soit le haut ou le bas du corps, comme les Cuisses-Abdos-Fessiers

3. Un retour au calme : pour faire redescendre le rythme cardiaque, des étirements pour soulager les muscles sollicités et au retour vers la détente et l'apaisement pour amener doucement le corps vers la nuit.

Selon les séances, un matériel varié est mis à disposition : des poids, des élastiques, des ballons paille. Aurore prépare le tout avec soin et prévoit toujours une musique entraînante.

Les participantes viennent en tenue adaptée avec un tapis de gym et une bouteille d'eau.

Aurore PETER l'a expliqué aux pratiquantes : une séance par semaine permettra de progresser et de ressentir un bien-être physique et psychologique, toutefois, cela ne suffira pas si la personne souhaite une grande métamorphose physique. Par ailleurs, la pratique sportive est un élément mais il faut aussi tenir compte du mode de vie et de l'alimentation.

En se fixant des objectifs humbles, elle sait que chacune peut se perfectionner :

- Faire évoluer les chorégraphies, ajouter des mouvements

- Augmenter la durée et le rythme de travail sans être essouffler en cardio

- Augmenter la tension, la durée et le nombre de séries en renforcement musculaire

- Complexifier certains mouvements et postures

Mais avant cela, Aurore souhaite que toutes se sentent concernées et que personne ne reste à l'écart. Chaque séance lui demande un investissement considérable en amont et en aval (choisir des musiques, installer et ranger la salle...). Un temps dévoué au bien être des autres qu'elle prend beaucoup de plaisir à consacrer. Les sourires et remarques des pratiquantes récompensent le temps investi selon elle.

Un accueil chaleureux, une ambiance amicale, un dynamisme contagieux. Tout est mis en œuvre pour que les rencontres ne soient pas considérées comme des séances de torture et que ces dames se retrouvent détendues, satisfaites et fières des efforts accomplis. Et plus que tout, cela donne envie de revenir car on ressent le bénéfice sur le corps et l'esprit. C'est aussi et surtout un temps de partage et d'échanges qui donne une nouvelle dynamique au village.

Le pari de proposer une animation physique pour adultes est gagné !

Le coin des Associations

Musique Caecilia

Historique



La société de musique de RLF est née en 1906 grâce à Jacques Schneider (dit père Jacob), qui avait formé quelques 18 jeunes. Malgré la 1^{re} guerre mondiale, la société ne cessait de progresser et comptait une soixantaine de musiciens.

En 1925, RLF avait deux musiques de force égale avant de se reconstituer 8 ans après pour former la musique municipale **Caecilia** dirigée par Raymond Jacquot. En 1956 la musique compte 35 membres. M. Louis Tourneur reprit la direction en

1977, la société ne compte plus que 9 membres et sera remplacé en 1990 par Isabelle jusqu'en 2014 remplacé par Christophe Heinrich. C'est en 1987 que Yvan Lamaze fut président et sera remplacé 5 ans plus tard par Daniel Hinsinger jusqu'en 2011, date de son décès. C'est Hervé Anstett qui reprit la présidence et sera remplacé par Stéphane Hinsinger en 2015. A ce jour, la musique compte une quinzaine de musiciens et continue de se monter dans le village et plus loin lors des concerts, aubades, messes de Ste Cécile, cérémonies municipales.



Comité de Jumelage

2015, fût l'année où nous vîmes nos amis Quatre Routois nous rendre visite. Visite riche en émotions notamment lors des retrouvailles, avec comme point d'orgue de ce séjour des Quatre Routois, la visite de l'écomusée d'Ungersheim. Nos amis ont pu vivre, le temps d'une visite, dans notre passé tel que l'ont connu nos grands parents. Malgré la pluie qui s'était invitée, la visite du musée fût faite en calèche ou à pieds pour les plus téméraires. Le déjeuner fût pris dans l'enceinte même du musée dans une très bonne ambiance, puis retour sur Rombach le Franc.



Le bureau du comité avait décidé de modifier la date de la soirée donnée en l'honneur des Quatre Routois, l'orchestre WILLERTHALER anima cette soirée qui dura jusqu'à tard dans la nuit, avec une promesse faite aux Rombéchants d'organiser, une soirée choucroute.

Si vous aussi, souhaitez vivre ces moments de convivialité, merci de nous le faire savoir en téléphonant aux membres de l'association, ou en participant aux manifestations que l'on organise tout au long de l'année.

Le coin des Associations

Association Saint-Martin en Val d'Argent

L'association Saint-Martin en Val d'Argent réalise des manifestations à destination des enfants de l'école du Chalmont et plus globalement de la Vallée.

- le 18 février 2015, un spectacle a été proposé à l'ensemble des enfants du val d'argent, il s'agissait d'un spectacle bilingue s'intitulant « Schiff der Träume, le bateau des rêves » et joué par la compagnie Cargo Theater;
- le 19 avril, a eu lieu la randonnée adhérents avec repas tirés du sac;
- le 03 juillet, les enfants de l'école du Chalmont sont venus fêter la fin de l'année scolaire lors d'une boum organisée à l'espace Raymond Hestin de Rombach-le-Franc
- le 02 octobre, était organisée la 4^e soirée d'automne sur le thème des vendanges

- le 13 novembre, a eu lieu la manifestation phare de l'association, « la fête de la Saint-Martin »

Si vous aussi, vous voulez participer à ces manifestations, n'hésitez pas à nous rejoindre

Coordonnées :

Siège de l'association :

107 rue du G^{al} de Gaulle - 68660 ROMBACH-LE-FRANC

Tél : 03 89 58 97 70

Mail : david.ducrocq@hotmail.fr

Site : <https://sites.google.com/site/asmeva68/>



Nos Joies, nos Peines

NAISSANCES 2015

- Lyana JAUCH née le 27 janvier 2015
De JAUCH Nicolas et JEHL Priscilla,
103 rue du Général de Gaulle
- Bastian Didier SCHNEIDER né le 5 février 2015
De SCHNEIDER Jérôme et BARTHEL Alexandra,
88 rue du G^{al} De Gaulle
- Maël DRENDEL né le 20 mars 2015
De DRENDEL Nicolas et PUERTAS Fanny,
9 Creuse des Vignes
- Zoé CHATEL née le 25 mars 2015
De CHATEL Alexandre et HERMANN Eva,
182a rue de Pierreusegoutte
- Malo Grégory Océane BARAIS né le 10 avril 2015
De BARAIS Josué et ENTZMINGER Elodie,
36 rue du G^{al} De Gaulle
- Charlotte MEISTERMANN née le 30 mai 2015
De MEISTERMANN Jean-Charles et MONNIER
Anne, 22 rue du G^{al} de Gaulle
- Liloubelle KIEFFER-OTT née le 3 juin 2015
De KIEFFER-OTT Olivier et SCHMITT Christel,
151 rue du G^{al} De Gaulle
- Illhan MPOYI né le 9 juillet 2015
De MPOYI Mianda et CHRISTMANN Mélanie,
133 rue Naugigoutte
- Noah André Alain DIDIERJEAN MADRANGE
né le 12 septembre 2015
De DIDIERJEAN Guillaume et Laura MADRANGE,
114a rue du G^{al} De Gaulle
- Charline MENETRE née le 2 novembre 2015
De MENETRE Michael et ARTU Mélanie,
3 rue de la Vaurière

Mariage 2015

- BECK Stéphane et SCHMITT Valérie Isabelle,
le 20 juin 2015
- NEUMANN Pierre-Jean André Léon et SAULNIER
Tatiana Anne Corinne,
le 17 juillet 2015
- HESTIN Mathieu et OUDET Noëllie,
le 5 septembre 2015
- KÖRTEL Bernard Jean Louis et GASPERMENT
Genevière Marie Andrée,
le 12 septembre 2015

Décès 2015

- GEBHARD Daniel Joseph André,
décédé le 22 février 2015
- ANTZENBERGER Jean-Joseph Ernest,
décédé le 18 mars 2015
- TOURNEUR épouse CONREAUX Yvette Yvonne,
décédée le 1^{er} octobre 2015
- SCHNEIDER veuve MARCHAL Monique Marie,
décédée le 5 novembre 2015

Les grands anniversaires

La doyenne : PHILIPPE Louise née SPENGLER
98 ans

Le doyen : LEISY Jean **92 ans**

NOCES D'OR

- GNAEDIG Jacques et HINSINGER Marie Jeanne,
le 17 avril 1965
- TUGLER Albert et ANSTETT Marthe,
le 15 mai 1965
- ANCEL Jean-Paul et KRAIN Renée,
le 9 août 1965
- BETRANCOURT Jean-Marie et DELPORTE Jeannine,
le 11 septembre 1965



Mairie de Rombach le Franc

4, Rue de l'Eglise - 68660 Rombach Le Franc
Téléphone : 03 89 58 90 53 - Fax : 03 89 58 93 21
Mail : secmairierlf@gmail.com

Ouverture au public des bureaux de la mairie (et de la poste)

lundi :	8h00 - 12h00 et 13h00 - 17h30
mardi, mercredi, jeudi :	8h00 - 12h00
vendredi :	10h00 - 12h00 et 13h00 - 16h00
le 1 ^{er} samedi du mois :	9h00 - 12h00

Bureau de poste de Lièpvre

Lundi :	13h30 - 16h30
Du mardi au samedi :	09h00 - 12h00

Déchèterie de Sainte Marie-aux-Mines

de nombreuses infos sur le site du smictom :
<http://www.smictom-alsacecentrale.fr/>

Jours d'ouverture : Lundi, Mercredi, Vendredi, Samedi

- Du 1^{er} mars au 31 octobre :
de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 18h00
- Du 1^{er} novembre au 28 février :
de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00

Médiathèque du Val d'Argent

11a rue Maurice Burrus - 68160 Sainte-Croix-aux-Mines
Téléphone : 03 89 58 35 85 - Mail : mediatheque@valdargent.com

Mardi :	16h00 - 19h30
Mercredi :	10h00 - 12h30 et 13h30 - 18h00
Jeudi et vendredi :	15h00 - 18h00
Samedi :	10h00 - 12h30 et 13h30 - 17h00

Boulangerie-Pâtisserie « Chez Nadine & Damien »

105, Rue du Général de Gaulle - 68660 ROMBACH LE FRANC
Téléphone : 03 89 58 90 64

Lundi, mardi, mercredi, jeudi :	6h00 - 14h00
Vendredi :	6h00 - 12h00 et 15h30 - 18h30
Samedi :	6h00 - 14h00

Boucherie « L'Envie Du Jour »

101, Rue Général de Gaulle - 68660 ROMBACH LE FRANC
Téléphone : 03 89 58 92 96

Lundi :	fermé
Mardi :	7h30 - 12h00 et 15h00 - 18h30
Mercredi :	7h30 - 12h00
Jeudi et vendredi :	7h30 - 12h00 et 15h00 - 18h30
Samedi :	7h30 - 16h00

Couarail

Jeudi pour les anciens :	16h00 (jeux de cartes et autres)
Samedi :	18h30
Dimanche :	10h30